



**Déclaration préalable du SNUipp-FSU  
à la CAPD de Vaucluse  
Du 27 mars 2014**

Monsieur le Directeur Académique,

La déclaration commune qui vient de vous être lue au nom de nos trois organisations syndicales traduit une nouvelle fois les difficultés du dialogue social dans notre département.

Depuis la rentrée scolaire de septembre, ce même type de déclarations communes ou des déclarations convergentes des 3 délégations syndicales siégeant en CAPD se sont multipliées pour vous demander de modifier certaines de vos intentions, ou de vos pratiques.

C'est en effet à plusieurs reprises déjà, que nous vous avons exprimé le constat des difficultés que nous rencontrons pour remplir notre mandat d'élus du personnel. Pour nous, elles sont autant de signes d'un choix de gestion administrative du département tendant à ne pas tenir compte des personnels et de leurs représentants.

L'exemple le plus marquant est peut-être l'absence de convocation du conseil départemental de formation encore à cette date de l'année scolaire ? Mais bien d'autres exemples peuvent être déclinés concernant les questions écrites et les interpellations que les élus du SNUipp-FSU ont pu vous adresser et qui sont restées sans réponses. Cela nous a d'ailleurs obligé à vous adresser de nombreuses questions diverses qui vont considérablement alourdir l'ordre du jour de cette CAPD et nous le regrettons.

Nos difficultés pour remplir notre mandat proviennent également en partie des conditions dans lesquelles se déroulent les réunions des instances départementales.

Votre absence à certaines réunions, ou votre départ avant la fin des séances, sont dommageables à un dialogue construit et constructif. Cela empêche la tenue d'échanges aboutis et l'annonce concrète par l'administration des décisions qui doivent être arrêtées en séance. Trop souvent, le représentant de l'administration auquel vous avez délégué la présidence de séance refuse de conclure sur les dossiers abordés sans vous avoir au préalable rendu compte des débats.

La qualité du dialogue entre l'administration dont vous avez la charge et les personnels enseignants dont nous sommes les représentants souffre de ces absences de réponses apportées en séance. Mais également lorsque nous faisons le constat amer qu'au final, nous sommes rarement directement destinataires des conclusions qui sont les vôtres sur les sujets laissés en attente de décision.

Si aujourd'hui nous reconnaissons les évolutions positives concernant les dates de tenue des réunions pour la gestion des opérations du mouvement 2014, même si nous pensons qu'elles auraient du nous être communiquées d'une autre manière que le simple envoi d'un énième calendrier prévisionnel, nous ne pouvons nous satisfaire ni de l'absence d'une CAPD le 27 juin pour les nominations ni de l'absence des dates de tenue des groupes de travail sur la constitution des postes et l'affectation des titulaires départementaux ou sur la composition des postes de la seconde saisie des vœux par les personnels.

Pour le SNUipp-FSU, la qualité du dialogue social passe par le respect des décisions annoncées, il ne peut pas y avoir de remise en cause des engagements pris en séance. C'est entre autre sur cette considération que la FSU a adressé un courrier à Monsieur le Préfet, dont elle vous a rendu destinataire, pour dénoncer la convocation d'un CDEN le 3 avril et faire la demande de son report.

En effet, nous refusons que « L'approbation des POTS non validés le 17 février », point fixé à l'ordre du jour, soit examinée à cette date sachant que les nouvelles concertations décidées en CDEN n'ont pas été menées comme vous vous y étiez engagé.

Un autre niveau de respect du dialogue social nous amène à refuser l'examen par le CDEN le 3 avril de la « préparation de la rentrée 2014 ». Les membres du CDEN doivent être réglementairement informés de chaque implantation de poste programmée dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire. Ce travail étant effectué en CTSD, il n'est pas acceptable de vouloir aborder la rentrée 2014 en CDEN avant la fin des travaux du CTSD. Pour répondre aux obligations de consultation du CDEN, nous demandons qu'il soit convoqué après le 10 avril.

Nous interviendrons spécifiquement dans les débats concernant chaque point à l'ordre du jour de cette CAPD, mais nous souhaitons néanmoins intervenir de façon générale sur l'ASH et particulièrement sur les départs en stages.

Nous déplorons le faible nombre de départs en stage CAPASH compte tenu de la réalité du terrain.

Alors que le ministère a réaffirmé à travers les conclusions des « chantiers métiers » la reconnaissance des spécificités des postes spécialisés E et G des RASED, nous exprimons une nouvelle fois notre regret de l'absence d'appel à candidature pour ces deux options du CAPASH. En pratiquant de la sorte, l'administration départementale assèche le pool de collègues formés pour exercer sur les postes RASED et se rend responsable de l'impossibilité vécue au quotidien dans les écoles de pouvoir répondre aux besoins d'aide spécialisée de nombreux élèves.

Concernant l'option D, nous souhaitons que le nombre de départs en stage soit en adéquation avec le nombre de candidatures exprimées pour permettre de réduire le nombre de CLIS et d'ULIS tenues par des collègues non spécialisés.

Enfin, nous demandons à l'administration de nous informer de sa décision concernant le financement d'un stage de préparation au diplôme de psychologue. Ce départ avait été conditionné aux résultats des opérations de mutations inter-départementales, nous souhaitons obtenir aujourd'hui la décision qu'elle pense arrêter.

Le dernier point de notre déclaration portera sur l'appel à candidature sur postes à profil qui a été lancé dans les boîtes i-prof des personnels hier. Nous demandons à l'administration de nous informer sur la teneur de cet appel.

- Pourquoi cette année la candidature ne suit-elle pas la voie hiérarchique ?
- Pourquoi imposer aux collègues un calendrier aussi précipité? Tant pour adresser leur candidature que pour être convoqués à un entretien?
- Comment la liste des postes à profil pour lesquels un appel est lancé a-t-elle été constituée?